

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2034

16 octobre 2009

SOMMAIRE

AFI International S.A.	97586	Langham S.A.	97587
Altuma S.A.	97617	Limina S.A.	97610
Aqua-Sleep S.A.	97596	M & A Partners S.A.	97602
Arte Fideis	97621	M & C Digital Services S.A.	97632
Ashwell Rated S.A.	97590	Merrill Lynch Equity S.à r.l.	97627
Ashwell S.A.	97590	Montana Investments S.A.	97602
Bamolux S.à r.l.	97603	Norello Ltd Luxembourg Branch	97621
Bio Medica Lux S.A.	97623	Number 1 S.A.	97629
Biopharmex Holding S.A.	97631	Oakham Rated S.A.	97587
Biotech Industry S.A.	97630	Oakham S.A.	97588
Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l.	97588	Olympus s. à r.l.	97631
Bureau d'Assurances et de Placements Fa- ber - Van Dyck Senc	97586	Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR	97592
Casaquira Holdings Sàrl	97626	Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR	97610
Cino European Textile Industries CETI S.A.	97591	Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR	97598
Cixi Investments S.à r.l.	97631	R.B.T. S.A.	97596
Cofre Soparfi S.A.	97589	Real Estates Promotion S.A.	97602
Compagnie Belge d'Irrigation et d'Assai- nissement S.A.	97601	RR Participations	97586
De Vlier International Investment S.A.	97628	Stone Trading Dominicus Luxembourg ..	97596
Endurance HC Epsilon S.à r.l.	97623	Talmadge S.A.	97591
ESI Rated S.A.	97588	Textiles du Sud S.A.	97607
Euretpark S.A.	97628	Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l.	97610
Euro Liberty Negoce Lux S.A.	97592	Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR	97617
European Structured Investments S.A. ..	97589	Vintage Investments S.à r.l.	97589
FC HoldCo 1	97614	World Color Insurance Holding S.A.	97595
Fimaco International S.A.	97606	WORLD COLOR PRESS INC., Succursale Luxembourg	97598
Fondations Capital Management S.A.	97605	World Color S.A.	97598
Fondations Capital S.A.	97614	Zitek S.A.	97609
Gecalux	97626		
Gigaplex S.A.	97587		
HPMC2 S.à r.l.	97607		
Interworld Investments S.A.	97614		
La Cherni Holding S.A.	97590		

RR Participations, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 6-10, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 35.666.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social à Luxembourg en date du 27 novembre 2002

...

Les mandats des trois administrateurs énumérés ci-après sont renouvelés pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008 et statuant sur les comptes de l'exercice 2007:

Rolphe Reding, né le 17.05.1941 et demeurant à 16, rue St. Donat à L-5362 Schrassig

Henri Reding, né le 19.11.1963 et demeurant à 7, rue Auguste Rodin à F-57180 Terville

Sylvie Modert, née le 30.05.1957 et demeurant à 16, rue St. Donat à L-5362 Schrassig

Les actionnaires constatent et acceptent la démission du commissaire aux comptes Robert Schill. Est nommé comme commissaire aux comptes pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008 et statuant sur les comptes de l'exercice 2007 la personne suivante:

Marc Porté, né le 09.01.1958 et demeurant à 75, rue Dr. Stoufflet à F-57175 Gandrange

Luxembourg, le 05 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009127013/22.

(090153045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Bureau d'Assurances et de Placements Faber - Van Dyck Senc, Société en nom collectif.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 5, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg B 101.774.

—
Le gérant unique constate que suite à une décision de la commune de Burden, le numéro du domicile des associés Monsieur Marc VAN DYCK, et Madame Marie-Jeanne VAN DYCK et du gérant Monsieur Marc VAN DYCK est devenu le 5, rue Jean Melsen L-9142 Burden, au lieu du 11, rue Jean Melsen L-9142 Burden.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127010/11.

(090152499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

AFI International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 17.321.

—
EXTRAIT

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société A.F.I. INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue en date du 3 août 2009.

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Natacha Steuermann en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Sabine Colin, employée privée, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L -1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Véronique Wauthier, Monsieur Didier Schönberger et Madame Sabine Colin

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009127002/20.

(090152881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Gigaplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 88.373.

Il est requis de procéder aux modifications suivantes au Registre de Commerce et des Sociétés:

Changement d'adresse professionnelle des administrateurs de la société:

- Monsieur Jean FELL, Administrateur de sociétés, né le 09 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son domicile professionnel à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.
- Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, Administrateur de sociétés, né le 11 mars 1968 à Emmerich / Rhein (Allemagne), ayant son domicile professionnel à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 05 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GIGAPLEX S.A.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009127015/18.

(090153145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Langham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.831.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 12 août 2009 que les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 1^{er} août 2009;
- de nommer Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} août 2009 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Xavier Borremans

Administrateur

Référence de publication: 2009127016/18.

(090153133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Oakham Rated S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.484.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 12 août 2009 que les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 1^{er} août 2009;
- de nommer Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} août 2009 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Xavier Borremans

Administrateur

Référence de publication: 2009127018/18.

(090153153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Oakham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.606.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 12 août 2009 que les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 1^{er} août 2009;
- de nommer Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} août 2009 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Xavier Borremans
Administrateur

Référence de publication: 2009127020/18.

(090153160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.035.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 septembre 2009

1. Madame Helen FOSTER GREEN a démissionné de son mandat de gérante de classe A.
2. Monsieur Mark Andrew WOODALL, directeur financier, né à Margate (Guernesey), le 26 avril, 1962, demeurant professionnellement à GY4 6SS St Martin's (Guernesey), A Vontade, Les Quatre Vents, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 SEP. 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009127022/17.

(090152852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

ESI Rated S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 84.863.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 12 août 2009 que les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 1^{er} août 2009;
- de nommer Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} août 2009 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Xavier Borremans
Administrateur

Référence de publication: 2009127023/18.

(090153164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Cofre Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 114.270.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 septembre 2009

Monsieur MARTINS PIMENTA Carlos Alberto, 1 S. Francisco Xavier, P - 1000 Lisbonne, Monsieur BAGUENIER Henri Charles Jean, né le 2 mai 1950 à Bagnères-de-Bigorre (France), 18 rue de l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, et Monsieur LAVAGGI Ottavio sont renommés administrateurs. Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur LAVAGGI Ottavio est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COFRE SOPARFI S.A.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009127007/19.

(090152842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

European Structured Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 47.600.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 12 août 2009 que les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 1^{er} août 2009;
- de nommer Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} août 2009 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Xavier Borremans

Administrateur

Référence de publication: 2009127024/18.

(090153175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Vintage Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.110.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 14 août 2009:

1. Monsieur Michel JENTGES a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 SEP. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Vintage Investments S.a r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009127029/17.

(090152790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Ashwell Rated S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.848.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 12 août 2009 que les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 1^{er} août 2009;
- de nommer Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} août 2009 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Xavier Borremans

Administrateur

Référence de publication: 2009127026/18.

(090153177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

La Cherni Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 50.911.

—
Extrait des résolutions prises, lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2009:

- les actionnaires acceptent la démission de Messieurs Marc Schintgen et Ingor Meuleman, ainsi que de la société Alpha Management Services (Luxembourg) S.A. de leurs postes d'administrateurs, avec effet à ce jour;
- les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, Monsieur Nicholas De Munter, Mademoiselle Laurence De Munter et la société Kitz S.A. (dûment représentée par Madame Stéphanie Marion, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe), pour une période de 3 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011;
- les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, la société Alpha Expert S.A., pour une période de 3 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127027/18.

(090152903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Ashwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.800.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 12 août 2009 que les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 1^{er} août 2009;
- de nommer Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} août 2009 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Xavier Borremans

Administrateur

Référence de publication: 2009127028/18.

(090153180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Cino European Textile Industries CETI S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.568.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société:

Cino European Textile Industries CETI S.A., R.C.S. Luxembourg B 109.568, domiciliée 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2009127070/12.

(090153102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Talmadge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.959.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

le vingt et un septembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

"ZYBURN LIMITED", une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Douglas (Ile de Man), le 27 août 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société "TALMADGE S.A.", une société anonyme établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 69 959, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 1^{er} juin 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 584 du 29 juillet 1999 (ci-après "la Société").

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR), chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société "TALMADGE S.A."

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société "TALMADGE S.A.", est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant deux certificats d'actions au porteur émis par la Société, un portant sur 319 actions et l'autre sur 1 action, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11215. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009126273/56.

(090151852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Euro Liberty Negoce Lux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.052.

Société constituée le 11/09/2008

devant Maître Aloyse Biel, publié au Mémorial C N° 2638 du 29.10.2008.

Le domicile de la société EURO LIBERTY NEGOCE LUX S.A., établi au 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg a été dénoncé le 30.09.2009.

Luxembourg, le 30.09.2009.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2009127074/13.

(090153018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 108.922.

In the year two thousand and nine.

On the eleventh day of September at 09.10 a.m..

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The limited liability company Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B107523,

here duly represented by Mrs. Unda RÖSSLER, financial analyst, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, remains annexed to a deed of the undersigned notary of this day to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acts in its capacity as General Manager of the société en commandite par actions PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, pursuant to a resolution taken on September 18, 2007 relatively to an increase of the corporate capital of PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR.

The appearing party, acting as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I.- The company PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR (hereafter the "Company"), having its registered office in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, R.C.S. Luxembourg number B108922, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 30th of June 2005, published in the Memorial C number 688 of the 13th of July 2005, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on this day, not yet formalized.

II.- The Company has a share capital of ten million five hundred and seventy-six thousand four hundred and twenty-eight Euro and twenty-three cents (10,576,428.23.- EUR) represented by thirty-five thousand and four point thirty-three

(35,004.33) Manager Shares and one hundred and seventy-six thousand five hundred and twenty-four point twenty-six (176,524.26) Ordinary Shares of a par value of fifty Euro (50.- EUR) per share.

III.- The Company has an authorized capital of fifty million Euro (50,000,000.- EUR) divided into:

- nine hundred thousand (900,000) Ordinary Shares with a par value of fifty Euro (50.- EUR) per Share; and
- one hundred thousand (100,000) Manager Shares with a par value of fifty Euro (50.- EUR) per Share.

IV.- Article 5 of the Articles of Incorporation, which provides for an authorized capital, reads in relevant parts as follows:

Within the limits of the authorized share capital, the Manager is authorized to issue Shares as follows:

- each Ordinary Share shall be issued for a total subscription price of one thousand Euro (1,000.- EUR) (comprising the par value of 50.- EUR and a share premium of 950.- EUR); and
- each Manager Share shall be issued at a total subscription price of up to one hundred Euro (100.- EUR) as determined by the Manager (comprising the par value of 50.- EUR and a share premium of up to 50.- EUR).

The total amounts contributed to the Corporation by a Shareholder (comprising par value and share premium) are referred to as "Contributions".

The Manager may issue Shares under the authorized capital structure until the fifth anniversary of the publication of the Articles, provided a Shareholder Resolution taken under the conditions for amendments of these Articles may extend this period.

The Manager acting on behalf of the Corporation has full discretion to organize the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown.

V.- Pursuant to a resolution taken on September 18, 2007 the General Manager has decided to increase, within the limits of the authorized capital, the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred and thirty-five thousand six hundred and twelve Euro and thirty-seven cents (835,612.37.- EUR), in order to raise it from its present amount of ten million five hundred and seventy-six thousand four hundred and twenty-eight Euro and twenty-three cents (10,576,428.23.- EUR) to the amount of eleven million four hundred and twelve thousand and forty Euro and sixty cents (11,412,040.60.- EUR) by issuing:

- thirteen thousand nine hundred and eighty-seven point fifty (13,987.50) new Ordinary Shares having a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, issued with a total share premium of thirteen million two hundred and eighty-eight thousand one hundred and twenty-five Euro (13,288,125.- EUR) to be allocated entirely to the Special Reserve of the Company;
- two thousand seven hundred and twenty-four point seventy-five (2,724.75) Manager Shares having a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, issued without share premium.

VI.- The subscription and the payment of the new shares result from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the Company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of eight hundred and thirty-five thousand six hundred and twelve Euro and thirty-seven cents (835,612.37.- EUR) as well as the amount of thirteen million two hundred and eighty-eight thousand one hundred and twenty-five Euro (13,288,125.- EUR) as share premium.

The said documents of subscription and payment have been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the General Manager decides to amend paragraph (b) of Article 5 of the Articles of Incorporation which will henceforth read as follows:

" Art. 5. Share Capital. (Paragraph b).

(b) The Corporation has a share capital of eleven million four hundred and twelve thousand and forty Euro and sixty cents (11,412,040.60.- EUR) represented by thirty-seven thousand seven hundred and twenty-nine point zero eight (37,729.08) Manager Shares and one hundred and ninety thousand five hundred and eleven point seventy-six (190,511.76) Ordinary Shares of a par value of fifty Euro (50.- EUR) per share."

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und neun.

Den elften September um 09.10 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B107523,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Unda RÖSSLER, financial analyst, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt einer Urkunde des amtierenden Notars vom heutigen Tage beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 16, boulevard d'Avranches, gemäss eines Beschlusses vom 18. September 2007 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 16, boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxemburg Nummer B108922, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 30. Juni 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 688 vom 13. Juli 2005, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tage, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von zehn Millionen fünf hundert sechs und siebenzig tausend vier hundert acht und zwanzig Euro drei und zwanzig Cents (10.576.428,23.- EUR), eingeteilt in fünf und dreissig tausend vier Komma drei und dreissig (35.004,33) Manager-Aktien und ein hundert sechs und siebenzig tausend fünf hundert vier und zwanzig Komma sechs und zwanzig (176.524,26) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von fünfzig Millionen Euro (50.000.000.- EUR) und ist aufgeteilt in:

- neun hundert tausend (900.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie; und
- ein hundert tausend (100.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000.- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 50.- EUR zuzüglich Emissionsagio von 950.- EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von insgesamt bis zu ein hundert (100.- EUR) wie vom Manager festgelegt ausgegeben (d.h. Nominalwert von 50.- EUR zuzüglich Emissionsagio von bis zu 50.- EUR).

Die Gesamtsumme der von einem Aktionär an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Einlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der Manager verfügt als Vertreter der Gesellschaft über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Aktionären, bei Kapitalabrufen und bei auf Kapitalabrufe folgenden Zahlungen zu regeln.

V.- Gemäss eines am 18. September 2007 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um acht hundert fünf und dreissig tausend sechs hundert zwölf Euro sieben und dreissig Cents (835.612,37.- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zehn Millionen fünf hundert sechs und siebenzig tausend vier hundert acht und zwanzig Euro drei und zwanzig Cents (10.576.428,23.- EUR) auf elf Millionen vier hundert zwölf tausend und vierzig Euro und sechzig Cents (11.412.040,60.- EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- dreizehn tausend neun hundert sieben und achtzig Komma fünfzig (13.987,50) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50.- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von dreizehn Millionen zwei hundert acht und achtzig tausend ein hundert fünf und zwanzig Euro (13.288.125.- EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;

- zwei tausend sieben hundert vier und zwanzig Komma fünf und siebenzig (2.724,75) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50.- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von acht hundert fünf und dreissig tausend sechs hundert zwölf Euro sieben und dreissig Cents (835.612,37.- EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von dreizehn Millionen zwei hundert acht und achtzig tausend ein hundert fünf und zwanzig Euro (13.288.125.-EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von elf Millionen vier hundert zwölf tausend und vierzig Euro und sechzig Cents (11.412.040,60.- EUR), eingeteilt in sieben und dreissig tausend sieben hundert neun und zwanzig Komma null acht (37.729,08) Manager-Aktien und ein hundert neunzig tausend fünf hundert elf Komma sechs und siebenzig (190.511,76) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünf tausend und fünfzig Euro abgeschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparentin gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; Auf Ersuchen derselben Komparentin und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: RÖSSLER; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2009. Relation GRE/2009/3326. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 29. September 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009125633/177.

(090151668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

World Color Insurance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 97.913.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société, en date du 18 septembre 2009, que la Société a transféré son siège social du L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste. Zithe au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127076/12.

(090152776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Stone Trading Dominicus Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.574.

La soussignée atteste par la présente que suivant la décision du représentant permanent du 18 septembre 2009 le siège et les bureaux de la succursale ont été déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 septembre 2009.

STONE TRADING DOMINICUS LUXEMBOURG,
Succursale de DOMINICUS STONE TRADING B.V.

F. Lecuyer

Représentant permanent

Signatures

Référence de publication: 2009127075/17.

(090153062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**R.B.T. S.A., Société Anonyme,
(anc. Aqua-Sleep S.A.).**

Enseigne commerciale: Road Building Technologies S.A..

Siège social: L-6684 Mertert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 94.854.

Im Jahre zweitausendneun, den fünfundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Aqua-Sleep S.A." mit Sitz zu L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 94854, ursprünglich gegründet unter der Gesellschaftsbezeichnung "Wasserbettenzentrum S.A." gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 24. Juli 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 888 vom 29. August 2003,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN am 18. Juni 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 844 vom 17. August 2004, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "Aqua-Sleep S.A.",

und deren Satzungen wurden zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notarin Blanche MOUTRIER, mit dem Amtssitz in Esch/Alzette, am 8. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1466 vom 13. Juni 2008.

Den Vorsitz der Versammlung führt Fräulein Monique GOERES, beruflich wohnhaft in Junglinster.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Dieter LAROS, wohnhaft in D-54295 Trier, Bergstrasse 60.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben ein registriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Umbenennung der Gesellschaft in "R.B.T. S.A.";
2. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg, nach L-6684 Mertert, 7, rue du Parc;
3. Dementsprechende Abänderung der ersten beiden Sätze von Artikel 1 der Satzungen;

4. Abänderung des Gesellschaftszweckes um dementsprechend Artikel 2 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Gütern jeglicher Art und die Verwaltung von Firmen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen."

5. Statutarische Ernennungen.

6. Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt:

- die Gesellschaft von "Aqua-Sleep S.A." in "R.B.T. S.A." umzufirmieren;
- die Geschäftsbezeichnung "Road Building Technologies S.A." anzunehmen;
- den Gesellschaftssitz von L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg, nach L-6684 Mertert, 7, rue du Parc, zu verlegen;

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzungen an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung die ersten beiden Sätze der Satzungen abzuändern um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1. (1. und 2. Satz).** Unter der Bezeichnung "R.B.T. S.A." besteht eine Aktiengesellschaft, welche ihre Tätigkeit unter der Geschäftsbezeichnung "Road Building Technologies S.A." ausüben kann.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert, (Großherzogtum Luxemburg)."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend für Artikel 2 der Satzungen den in der Tagesordnung unter Punkt 4) angegebenen Wortlaut anzunehmen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass sowohl die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des geschäftsführenden Verwaltungsrates, als auch das Mandat des Kommissars abgelaufen sind und erteilt ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Des Weiteren beschließt die Generalversammlung die vorgenannten Mandate nicht zu erneuern.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Michail PESSIS, Kaufmann, geboren am 17. November 1978, in Tschernowtzy (Ukraine), wohnhaft in D-54344 Kenn, Trierer Strasse 41, zum Alleinverwalter der Gesellschaft, welcher die Befugnisse des Verwaltungsrats ausüben wird.

Das Mandat des soeben ernannten Alleinverwalters endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2015.

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Andrey GROZNYKH, geboren am 1. Januar 1967 in Kirowskaya-Oblast (USSR), wohnhaft in RU-614016 Perm, UL.Kirowo, zum neuen Kommissar der Gesellschaft.

Das Mandat des Kommissars endet ebenfalls nach der jährlichen Hauptversammlung von 2015.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt achthundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: GOERES; LAROS; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 septembre 2009. Relation GRE/2009/3124. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 17. September 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009126242/93.

(090151939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

WORLD COLOR PRESS INC., Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 74.570.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Succursale en date du 18 septembre 2009, que la Succursale a transféré son siège social du L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Zithe au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127078/12.

(090152755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

World Color S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 66.070.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 18 septembre 2009, que la Société a transféré son siège social du L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Zithe au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127077/12.

(090152716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 108.922.

In the year two thousand and nine.

On the eleventh day of September at 09.05 a.m..

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The limited liability company Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B107523,

here duly represented by Mrs. Unda RÖSSLER, financial analyst, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, remains annexed to a deed of the undersigned notary of this day to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acts in its capacity as General Manager of the société en commandite par actions PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, pursuant to a resolution taken on June 25, 2007 relatively to an increase of the corporate capital of PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR.

The appearing party, acting as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I.- The company PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR (hereafter the "Company"), having its registered office in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, R.C.S. Luxembourg number B108922, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 30th of June 2005, published in the Memorial C number 688 of the 13th of July 2005, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on this day, not yet formalized.

II.- The Company has a share capital of nine million four hundred and six thousand five hundred and seventy Euro and ninety-one cents (9,406,570.91.- EUR) represented by thirty-one thousand one hundred and eighty-nine point sixty-eight (31,189.68) Manager Shares and one hundred and fifty-six thousand nine hundred and forty-one point seventy-six (156,941.76) Ordinary Shares of a par value of fifty Euro (50.- EUR) per share.

III.- The Company has an authorized capital of fifty million Euro (50,000,000.- EUR) divided into:

- nine hundred thousand (900,000) Ordinary Shares with a par value of fifty Euro (50.- EUR) per Share; and
- one hundred thousand (100,000) Manager Shares with a par value of fifty Euro (50.- EUR) per Share.

IV.- Article 5 of the Articles of Incorporation, which provides for an authorized capital, reads in relevant parts as follows:

Within the limits of the authorized share capital, the Manager is authorized to issue Shares as follows:

- each Ordinary Share shall be issued for a total subscription price of one thousand Euro (1,000.- EUR) (comprising the par value of 50.- EUR and a share premium of 950.- EUR); and
- each Manager Share shall be issued at a total subscription price of up to one hundred Euro (100.- EUR) as determined by the Manager (comprising the par value of 50.- EUR and a share premium of up to 50.- EUR).

The total amounts contributed to the Corporation by a Shareholder (comprising par value and share premium) are referred to as "Contributions".

The Manager may issue Shares under the authorized capital structure until the fifth anniversary of the publication of the Articles, provided a Shareholder Resolution taken under the conditions for amendments of these Articles may extend this period.

The Manager acting on behalf of the Corporation has full discretion to organize the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown.

V.- Pursuant to a resolution taken on June 25, 2007 the General Manager has decided to increase, within the limits of the authorized capital, the corporate capital of the Company by an amount of one million one hundred and sixty-nine thousand eight hundred and fifty-seven Euro and thirty-two cents (1,169,857.32.- EUR), in order to raise it from its present amount of nine million four hundred and six thousand five hundred and seventy Euro and ninety-one cents (9,406,570.91.- EUR) to the amount of ten million five hundred and seventy-six thousand four hundred and twenty-eight Euro and twenty-three cents (10,576,428.23.- EUR) by issuing:

- nineteen thousand five hundred and eighty-two point fifty (19,582.50) new Ordinary Shares having a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, issued with a total share premium of eighteen million six hundred and three thousand three hundred and seventy-five Euro (18,603,375.- EUR) to be allocated entirely to the Special Reserve of the Company;
- three thousand eight hundred and fourteen point sixty-five (3,814.65) Manager Shares having a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, issued without share premium.

VI.- The subscription and the payment of the new shares result from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the Company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of one million one hundred and sixty-nine thousand eight hundred and fifty-seven Euro and thirty-two cents (1,169,857.32.- EUR) as well as the amount of eighteen million six hundred and three thousand three hundred and seventy-five Euro (18,603,375.- EUR) as share premium.

The said documents of subscription and payment have been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the General Manager decides to amend paragraph (b) of Article 5 of the Articles of Incorporation which will henceforth read as follows:

" Art. 5. Share Capital. (Paragraph b).

(b) The Corporation has a share capital of ten million five hundred and seventy-six thousand four hundred and twenty-eight Euro and twenty-three cents (10,576,428.23.- EUR) represented by thirty-five thousand and four point thirty-three (35,004.33) Manager Shares and one hundred and seventy-six thousand five hundred and twenty-four point twenty-six (176,524.26) Ordinary Shares of a par value of fifty Euro (50.- EUR) per share."

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand seven hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und neun.

Den elften September um 09.05 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B107523,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Unda RÖSSLER, financial analyst, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt einer Urkunde des amtierenden Notars vom heutigen Tage beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 16, boulevard d'Avranches, gemäss eines Beschlusses vom 25. Juni 2007 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 16, boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxemburg Nummer B108922, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 30. Juni 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 688 vom 13. Juli 2005, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tage, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von neun Millionen vier hundert sechs tausend fünf hundert sieben Euro ein und neunzig Cents (9.406.570,91.- EUR), eingeteilt in ein und dreissig tausend ein hundert neun und achtzig Komma acht und sechzig (31.189,68) Manager-Aktien und ein hundert sechs und fünfzig tausend neun hundert ein und vierzig Komma sechs und sieben (156.941,76) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von fünfzig Millionen Euro (50.000.000.- EUR) und ist aufgeteilt in:

- neun hundert tausend (900.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie; und
- ein hundert tausend (100.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000.- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 50.- EUR zuzüglich Emissionsagio von 950.- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von insgesamt bis zu ein hundert (100.- EUR) wie vom Manager festgelegt ausgegeben (d.h. Nominalwert von 50.- EUR zuzüglich Emissionsagio von bis zu 50.- EUR).

Die Gesamtsumme der von einem Aktionär an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Einlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der Manager verfügt als Vertreter der Gesellschaft über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Aktionären, bei Kapitalabrufen und bei auf Kapitalabrufe folgenden Zahlungen zu regeln.

V.- Gemäss eines am 25. Juni 2007 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um eine Million ein hundert neun und sechzig tausend acht hundert sieben und fünfzig Euro zwei und dreissig Cents (1.169.857,32.- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von neun Millionen vier

hundert sechs tausend fünf hundert sieben Euro ein und neunzig Cents (9.406.570,91.- EUR) auf zehn Millionen fünf hundert sechs und sieben tausend vier hundert acht und zwanzig Euro drei und zwanzig Cents (10.576.428,23.- EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- neunzehn tausend fünf hundert zwei und achtzig Komma fünfzig (19.582,50) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50.- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von achtzehn Millionen sechs hundert drei tausend drei hundert fünf und sieben Euro (18.603.375.- EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;

- drei tausend acht hundert vierzehn Komma fünf und sechzig (3.814,65) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50.- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von einer Million ein hundert neun und sechzig tausend acht hundert sieben und fünfzig Euro zwei und dreissig Cents (1.169.857,32.- EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von achtzehn Millionen sechs hundert drei tausend drei hundert fünf und sieben Euro (18.603.375.- EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von zehn Millionen fünf hundert sechs und sieben tausend vier hundert acht und zwanzig Euro drei und zwanzig Cents (10.576.428,23.- EUR), eingeteilt in fünf und dreissig tausend und vier Komma drei und dreissig (35.004,33) Manager-Aktien und ein hundert sechs und sieben tausend fünf hundert vier und zwanzig Komma sechs und zwanzig (176.524,26) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünf tausend sieben hundert Euro abgeschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparentin gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; Auf Ersuchen derselben Komparentin und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: RÖSSLER; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2009. Relation GRE/2009/3325. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 29. September 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009125634/177.

(090151668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Compagnie Belge d'Irrigation et d'Assainissement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 35.895.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 septembre que:

Le terme de leurs mandats étant arrivé à l'échéance,

- Monsieur Yves SCHMIT, comptable, demeurant 1, place du Théâtre L- 2613 Luxembourg,

- Monsieur André HARPES, avocat-avoué, demeurant 4, place de Strasbourg L-2562 Luxembourg

- Madame Carine BITTLER, Administrateur de sociétés, demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg,

ont été réélus aux postes d'administrateurs

- La SOCIETE DE GESTION COMPTABLE S. à r.l., avec siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre a été réélue au poste de commissaire aux comptes

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2009

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009127041/22.

(090153063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Real Estates Promotion S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 41.094.

Messieurs John SEIL, Pierre LENTZ et Reno Maurizio TONELLI ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs le 10 septembre 2009.

A cette même date, AUDIEX S.A. a également démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Le siège social, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

BDO Compagnie Fiduciaire

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009127079/14.

(090153184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Montana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.809.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion
du Conseil d'Administration tenue le 24 août 2009*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009127080/15.

(090153078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

M & A Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.

R.C.S. Luxembourg B 82.249.

*Extrait des résolutions prises lors
de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 7 septembre 2009*

L'assemblée générale décide de modifier le siège social de la société de son adresse actuelle au 3, Grevelsbarriere à L-8059 BERTRANGE.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009127084/14.

(090152942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Bamolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 13.972.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "BFI S.A.", établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105199,

ici dûment représentée par son conseil d'administration en fonction:

- Monsieur Joël DA COSTA PAIS, associé-gérant, demeurant à L-3744 Rumelange, 12, rue des Prés,
- Monsieur Sébastien JUNGEN, associé-gérant, demeurant à L-5651 Mondorf-les-Bains, 8, rue de la Résistance, et
- Monsieur Marc SENNE, associé-gérant, demeurant à F-57730 Folschviller, 8, rue de Lelling, (France).

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "BAMOLUX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 13972, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 9 juin 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 195 du 18 septembre 1976,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 426 du 9 mai 2005.

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par ses représentants, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide:

- d'abandonner la langue allemande comme langue d'expression des statuts;
- de modifier l'objet social et de lui donner en conséquence la teneur suivante:

"La Société a pour objet tous travaux de menuiserie intérieure, extérieure, le doublage et/ou habillage de façades, les travaux de parquets et faux-planchers, le parachèvement à sec, la protection solaire (intérieure et extérieure) et l'installation de cuisines.

De façon générale la Société effectue les montages de construction dans la menuiserie et le parachèvement ainsi que la vente de tous produits de parachèvement et menuiserie ou encore l'ameublement.

La Société peut encore coordonner des travaux de parachèvement comme entreprise générale, incluant le pilotage d'autres corps de métiers relatifs au second-oeuvre.

En outre, la Société pourra exercer toutes activités dans le secteur industriel, commercial, mobilier et immobilier, ainsi que des activités financières qui sont directement ou indirectement en rapport avec l'objet social de la Société ou pouvant le promouvoir.

Le Société pourra également prendre des participations dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères avec, totalement ou en partie, le même objet social, ou un objet similaire, ou encore seulement un de ces objets et qui sera de nature à promouvoir le développement de la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts en langue française, afin de refléter ce qui précède.

Les STATUTS auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "BAMOLUX S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet tous travaux de menuiserie intérieure, extérieure, le doublage et/ou habillage de façades, les travaux de parquets et faux-planchers, le parachèvement à sec, la protection solaire (intérieure et extérieure) et l'installation de cuisines.

De façon générale la Société effectue les montages de construction dans la menuiserie et le parachèvement ainsi que la vente de tous produits de parachèvement et menuiserie ou encore l'ameublement.

La Société peut encore coordonner des travaux de parachèvement comme entreprise générale, incluant le pilotage d'autres corps de métiers relatifs au second-oeuvre.

En outre, la Société pourra exercer toutes activités dans le secteur industriel, commercial, mobilier et immobilier, ainsi que des activités financières qui sont directement ou indirectement en rapport avec l'objet social de la Société ou pouvant le promouvoir.

Le Société pourra également prendre des participations dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères avec, totalement ou en partie, le même objet social, ou un objet similaire, ou encore seulement un de ces objets et qui sera de nature à promouvoir le développement de la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Foetz, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (32.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de restructurer la gérance comme suit:

- Monsieur Joël DA COSTA PAIS, préqualifié, est confirmé dans sa fonction de gérant administratif;
- Monsieur Sébastien JUNGEN, préqualifié, est également confirmé dans sa fonction de gérant administratif;
- Monsieur Marc SENNE, préqualifié, actuellement inscrit comme gérant administratif, occupera dorénavant, pour une durée indéterminée, la fonction de gérant technique.

L'Associée Unique confirme le pouvoir de signature des gérants, lequel est libellé comme suit:

"La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant jusqu'à concurrence de 1.250,- EUR; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif est nécessaire."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'Associée Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DA COSTA PAIS - JUNGEN - SENNE - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} septembre 2009. Relation GRE/2009/3097. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009126286/147.

(090152321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Fondations Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.318.

Extrait des résolutions prises

lors du Conseil d'Administration du 29 septembre 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs B, Alain Peigneux et Alan Dundon, ont changé leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009127094/17.

(090152663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Fimaco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 99.767.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIMACO INTERNATIONAL S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99.767, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 505 du 13 mai 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jürgen FISCHER, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jutta MERTES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social, avec effet rétroactif au 15 août 2009, de Luxembourg à L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer, Domaine du Brill, Centre Blériot, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet rétroactif au 15 août 2009, le siège social de Luxembourg à L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer, Domaine du Brill, Centre Blériot, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg)."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FISCHER; MERTES; KRUMNAU; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 septembre 2009. Relation GRE/2009/3240. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009125592/58.

(090151629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Textiles du Sud S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 68.624.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 04 septembre 2009 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Textiles du Sud S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127090/14.

(090153118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

HPMC2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.786.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of September,

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") "HPMC2 S.à r.l.", (hereafter referred as to the "Company"), with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 133786, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 12th of November 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2952 of the 19th of December 2007,

and whose articles of association have not been modified ever since, having a subscribed capital fixed at twelve thousand five hundred Euros (12.500 EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euros (25 EUR) each.

The meeting is presided by Ms Monique GOERES, private employee, professionally residing in L-6101 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Nadine GLOESENER, private employee, professionally residing in L-6101 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change of article 25 of the articles of association to give it the following wording:

" **Art. 25.** The Company is audited by a "réviseur d'entreprises", appointed by the board of managers and chosen from the list of approved auditors held by the "Institut des Réviseurs d'Entreprises". The auditor's mandate is limited to one year but may be renewed for an infinite number of times."

6.- Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder declares to amend article 25 of the articles of association to give it the following wording:

" **Art. 25.** The Company is audited by a "réviseur d'entreprises", appointed by the board of managers and chosen from the list of approved auditors held by the "Institut des Réviseurs d'Entreprises". The auditor's mandate is limited to one year but may be renewed for an infinite number of times."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée HPMC2 S.à r.l., (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 1133786, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2952 du 19 décembre 2007,

et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis,

ayant un capital social fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR), représenté par cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25 EUR) chacune.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6101 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à L-6101 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de l'article 25 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 25. "Les comptes de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil de gérance qui sera sélectionné de la liste de réviseurs approuvés tenu par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limité à un an, mais, peut être renouvelé infiniment."

2.- Divers.

Première résolution

L'associée unique déclare qu'elle modifie l'article 25 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 25. "Les comptes de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil de gérance qui sera sélectionné de la liste de réviseurs approuvés tenu par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limité à un an, mais, peut être renouvelé infiniment."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents euros. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES -GLOESENER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2009. Relation GRE/2009/3414. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 1^{er} octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009126674/89.

(090152957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Zitek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 1, rue Dr Herr.

R.C.S. Luxembourg B 38.476.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ZITEK S.A., avec siège social à L-9513 Wiltz, 23, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, de l'année 1992 page 7.411, modifié suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 27 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 391 du 28 avril 2005,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 38.476.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Dan LEONTE, ingénieur diplômé, demeurant à Ettelbruck,

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Le transfert du siège de la société de Wiltz à L-9048 Ettelbruck, 1, rue Dr. Herr et la modification de l'article 3 alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 3 (alinéa 1^{er})**. Le siège social de la société est établi dans la commune d'Ettelbruck."

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par le président du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par le président du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-9048 Ettelbruck, 1, rue Dr. Herr et de modifier en conséquence l'article 3 alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 3. (alinéa 1^{er})**. Le siège social de la société est établi dans la commune d'Ettelbruck."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 450,- EUR

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: D. LEONTE, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 septembre 2009. DIE/2009/9230. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL.

Ettelbruck, le 28 septembre 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009126670/56.

(090152847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Limina S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.854.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juillet 2009

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide:

Réviseur d'Entreprises

d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009127096/18.

(090152920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.718.

Il résulte des actes de la Société que:

- son gérant Mr Laurent Forget a changé son adresse pour 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- son gérant Mr Joseph Cohen a changé son adresse pour 35 Portman Square, W1H 6LR Londres (UK)
- son gérant Mr Javier Bañon a changé son adresse pour 35 Portman Square, W1H 6LR Londres (UK)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Francesco Moglia

Gérant

Référence de publication: 2009127095/17.

(090152919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 108.922.

In the year two thousand and nine.

On the eleventh day of September at 08.30 a.m..

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The limited liability company Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B107523,

here duly represented by Mrs. Unda RÖSSLER, financial analyst, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, remains annexed to a deed of the undersigned notary of this day to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acts in its capacity as General Manager of the société en commandite par actions PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, pursuant to a resolution taken on May 8, 2006 relatively to an increase of the corporate capital of PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR.

The appearing party, acting as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I - The company PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR (hereafter the "Company"), having its registered office in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, R.C.S. Luxembourg number B108922, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 30th of June 2005, published in the Memorial C number 688 of the 13th of July 2005, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on this day, not yet formalized.

II.- The Company has a share capital of three million six hundred and sixty-seven thousand six hundred and ninety-seven Euro and twenty-two cents (3,667,697.22.- EUR) represented by twelve thousand two hundred and six point eighty-seven (12,206.87) Manager Shares and sixty-one thousand one hundred and forty-seven point zero nine (61,147.09) Ordinary Shares of a par value of fifty Euro (50.- EUR) per share.

III.- The Company has an authorized capital of fifty million Euro (50,000,000.- EUR) divided into:

- nine hundred thousand (900,000) Ordinary Shares with a par value of fifty Euro (50.- EUR) per Share; and
- one hundred thousand (100,000) Manager Shares with a par value of fifty Euro (50.- EUR) per Share.

IV.- Article 5 of the Articles of Incorporation, which provides for an authorized capital, reads in relevant parts as follows:

Within the limits of the authorized share capital, the Manager is authorized to issue Shares as follows:

- each Ordinary Share shall be issued for a total subscription price of one thousand Euro (1,000.- EUR) (comprising the par value of 50.- EUR and a share premium of 950.- EUR); and
- each Manager Share shall be issued at a total subscription price of up to one hundred Euro (100.- EUR) as determined by the Manager (comprising the par value of 50.- EUR and a share premium of up to 50.- EUR).

The total amounts contributed to the Corporation by a Shareholder (comprising par value and share premium) are referred to as "Contributions".

The Manager may issue Shares under the authorized capital structure until the fifth anniversary of the publication of the Articles, provided a Shareholder Resolution taken under the conditions for amendments of these Articles may extend this period.

The Manager acting on behalf of the Corporation has full discretion to organize the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown.

V.- Pursuant to a resolution taken on May 8, 2006 the General Manager has decided to increase, within the limits of the authorized capital, the corporate capital of the Company by an amount of four hundred and eighty-two thousand two hundred and sixty-one Euro and eighty-nine cents (482,261.89.- EUR), in order to raise it from its present amount of three million six hundred and sixty-seven thousand six hundred and ninety-seven Euro and twenty-two cents (3,667,697.22.- EUR) to the amount of four million one hundred and forty-nine thousand nine hundred and fifty-nine Euro and eleven cents (4,149,959.11.- EUR) by issuing:

- eight thousand and twenty-four point ninety-nine (8,024.99) new Ordinary Shares having a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, issued with a total share premium of seven million six hundred and twenty-three thousand seven hundred and thirty-six Euro and twenty-six cents (7,623,736.26.- EUR) to be allocated entirely to the Special Reserve of the Company;
- one thousand six hundred and twenty point twenty-five (1,620.25) Manager Shares having a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, issued without share premium.

VI.- The subscription and the payment of the new shares result from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the Company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of four hundred and eighty-two thousand two hundred and sixty-one Euro and eighty-nine cents (482,261.89.- EUR) as well as the amount of

seven million six hundred and twenty-three thousand seven hundred and thirty-six Euro and twenty-six cents (7,623,736.26.- EUR) as share premium.

The said documents of subscription and payment have been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the General Manager decides to amend paragraph (b) of Article 5 of the Articles of Incorporation which will henceforth read as follows:

" Art. 5. Share capital. (paragraph b).

(b) The Corporation has a share capital of four million one hundred and forty-nine thousand nine hundred and fifty-nine Euro and eleven cents (4,149,959.11.- EUR) represented by thirteen thousand eight hundred and twenty-seven point twelve (13,827.12) Manager Shares and sixty-nine thousand one hundred and seventy-two point zero eight (69,172.08) Ordinary Shares of a par value of fifty Euro (50.- EUR) per share."

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand eight hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und neun.

Den elften September um 08.30 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B107523,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Unda RÖSSLER, financial analyst, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt einer Urkunde des amtierenden Notars vom heutigen Tage beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 16, boulevard d'Avranches, gemäss eines Beschlusses vom 8. Mai 2006 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 16, boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxemburg Nummer B108922, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 30. Juni 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 688 vom 13. Juli 2005, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tage, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von drei Millionen sechs hundert sieben und sechzig tausend sechs hundert sieben und neunzig Euro zwei und zwanzig Cents (3.667.697,22.- EUR), eingeteilt in zwölf tausend zwei hundert sechs Komma sieben und achtzig (12.206,87) Manager-Aktien und ein und sechzig tausend ein hundert sieben und vierzig Komma null neun (61.147,09) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.-EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von fünfzig Millionen Euro (50.000.000.- EUR) und ist aufgeteilt in:

- neun hundert tausend (900.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie; und

- ein hundert tausend (100.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000.- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 50.- EUR zuzüglich Emissionsagio von 950.- EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von insgesamt bis zu ein hundert (100.- EUR) wie vom Manager festgelegt ausgegeben (d.h. Nominalwert von 50.- EUR zuzüglich Emissionsagio von bis zu 50.- EUR).

Die Gesamtsumme der von einem Aktionär an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Einlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der Manager verfügt als Vertreter der Gesellschaft über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Aktionären, bei Kapitalabrufen und bei auf Kapitalabrufe folgenden Zahlungen zu regeln.

V.- Gemäss eines am 8. Mai 2006 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um vier hundert zwei und achtzig tausend zwei hundert ein und sechzig Euro neun und achtzig Cents (482.261,89.- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von drei Millionen sechs hundert sieben und sechzig tausend sechs hundert sieben und neunzig Euro zwei und zwanzig Cents (3.667.697,22.- EUR) auf vier Millionen ein hundert neun und vierzig tausend neun hundert neun und fünfzig Euro elf Cents (4.149.959,11.- EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- acht tausend vier und zwanzig Komma neun und neunzig (8.024,99) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50.- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von sieben Millionen sechs hundert drei und zwanzig tausend sieben hundert sechs und dreissig Euro sechs und zwanzig Cents (7.623.736,26.- EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;

- ein tausend sechs hundert zwanzig Komma fünf und zwanzig (1.620,25) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50.- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von vier hundert zwei und achtzig tausend zwei hundert ein und sechzig Euro neun und achtzig Cents (482.261,89.- EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von sieben Millionen sechs hundert drei und zwanzig tausend sieben hundert sechs und dreissig Euro sechs und zwanzig Cents (7.623.736,26.- EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von vier Millionen ein hundert neun und vierzig tausend neun hundert neun und fünfzig Euro elf Cents (4.149.959,11.- EUR), eingeteilt in dreizehn tausend acht hundert sieben und zwanzig Komma zwölf (13.827,12) Manager-Aktien und neun und sechzig tausend ein hundert zwei und siebzig Komma null acht (69.172,08) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr drei tausend acht hundert und fünfzig Euro abgeschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparentin gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; Auf Ersuchen derselben Komparentin und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: RÖSSLER; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2009. Relation GRE/2009/3318. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial;

Junglinster, den 29. September 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009125641/178.

(090151668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

FC HoldCo 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 146.303.

—
*Extrait des résolutions
prises le 29 septembre 2009*

Première résolution

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009127093/16.

(090152655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Fondations Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 130.175.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 29 septembre 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs B, Alain Peigneux et Alan Dundon, ont changé leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009127092/16.

(090152682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Interworld Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 148.330.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-huit septembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

La société TYRON FINANCIAL S.A., avec siège social établi à Skelton Building, Main Street, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques);

ici représentée par Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondercange, avec pouvoir de signature individuel

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Interworld Investments S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté à 1.000.000,- EUR (UN MILLION D'EUROS) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR (CENT EUROS) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le 1^{er} lundi du mois de mai à 9:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante TYRON FINANCIAL S.A., préqualifiée déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais.

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.250.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social, représentée comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale et a pris les décisions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant en 2015:
 - a) Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né à Esch-sur-Alzette le 30 octobre 1955, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs,
 - b) Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon, demeurant à B-6741 Vance, 8, rue du Stade.
 - c) Monsieur Alain VASSEUR, consultant, né à Dudelange le 24 avril 1958, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira en 2015 la société anonyme TRIPLE A CONSULTING, et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel. (RCS Luxembourg N° B 61.417)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. DECKER, R. CAURLA

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38699. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126162/146.

(090152216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.634.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 septembre 2009.

Résolutions:

Les mandats du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Réviseur d'entreprise:

Ernst & Young Luxembourg, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV (EUROPE) SCA, SICAR

Société d'investissement en capital à risque (SICAR) adoptant la forme d'une société en commandite par actions représenté par son gérant unique

TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV (EUROPE) Lux GP S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009127097/21.

(090152906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Altuma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 97.407.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'assemblée générale du 28 septembre 2009

L'assemblée générale décide de renommer Monsieur Michel Antolinos, directeur de sociétés, demeurant à 21, Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève, Suisse, au poste d'administrateur de la société. Le mandat d'Administrateur de Monsieur Michel Antolinos prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2009127099/15.

(090153012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 108.922.

In the year two thousand and nine.

On the eleventh day of September at 08.20 a.m..

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The limited liability company Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B107523,

here duly represented by Mrs. Unda RÖSSLER, financial analyst, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, remains annexed to a deed of the undersigned notary of this day to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acts in its capacity as General Manager of the société en commandite par actions PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, pursuant to a resolution taken on March 13, 2006 relatively to an increase of the corporate capital of PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR.

The appearing party, acting as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I.- The company PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR (hereafter the "Company"), having its registered office in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, R.C.S. Luxembourg number B108922, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 30th of June 2005, published in the Memorial C number 688 of the 13th of July 2005, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on this day, not yet formalized.

II.- The Company has a share capital of two million and twenty-four thousand two hundred and seventy-six Euro and twenty-five cents (2,024,276.25.- EUR) represented by six thousand eight hundred and ten point fifty-three (6,810.53) Manager Shares and thirty-three thousand six hundred and seventy-five (33,675) Ordinary Shares of a par value of fifty Euro (50.- EUR) per share.

III.- The Company has an authorized capital of fifty million Euro (50,000,000.- EUR) divided into:

- nine hundred thousand (900,000) Ordinary Shares with a par value of fifty Euro (50.- EUR) per Share; and
- one hundred thousand (100,000) Manager Shares with a par value of fifty Euro (50.- EUR) per Share.

IV.- Article 5 of the Articles of Incorporation, which provides for an authorized capital, reads in relevant parts as follows:

Within the limits of the authorized share capital, the Manager is authorized to issue Shares as follows:

- each Ordinary Share shall be issued for a total subscription price of one thousand Euro (1,000.- EUR) (comprising the par value of 50.- EUR and a share premium of 950.- EUR); and
- each Manager Share shall be issued at a total subscription price of up to one hundred Euro (100.- EUR) as determined by the Manager (comprising the par value of 50.- EUR and a share premium of up to 50.- EUR).

The total amounts contributed to the Corporation by a Shareholder (comprising par value and share premium) are referred to as "Contributions".

The Manager may issue Shares under the authorized capital structure until the fifth anniversary of the publication of the Articles, provided a Shareholder Resolution taken under the conditions for amendments of these Articles may extend this period.

The Manager acting on behalf of the Corporation has full discretion to organize the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown.

V.- Pursuant to a resolution taken on March 13, 2006 the General Manager has decided to increase, within the limits of the authorized capital, the corporate capital of the Company by an amount of one million two hundred and fifty-three

thousand three hundred and ninety-three Euro and forty-five cents (1,253,393.45.- EUR), in order to raise it from its present amount of two million and twenty-four thousand two hundred and seventy-six Euro and twenty-five cents (2,024,276.25.- EUR) to the amount of three million two hundred and seventy-seven thousand six hundred and sixty-nine Euro and seventy cents (3,277,669.70.- EUR) by issuing:

- twenty thousand nine hundred and eighty-one point eighty-one (20,981.81) new Ordinary Shares having a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, issued with a total share premium of nineteen million nine hundred and thirty-two thousand seven hundred and seventeen Euro and sixty-seven cents (19,932,717.67.- EUR) to be allocated entirely to the Special Reserve of the Company;

- four thousand and eighty-six point zero six (4,086.06) Manager Shares having a par value of fifty Euro (50.- EUR) each, issued without share premium.

VI.- The subscription and the payment of the new shares result from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the Company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of one million two hundred and fifty-three thousand three hundred and ninety-three Euro and forty-five cents (1,253,393.45.- EUR) as well as the amount of nineteen million nine hundred and thirty-two thousand seven hundred and seventeen Euro and sixty-seven cents (19,932,717.67.- EUR) as share premium.

The said documents of subscription and payment have been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the General Manager decides to amend paragraph (b) of Article 5 of the Articles of Incorporation which will henceforth read as follows:

" Art. 5. Share capital, (paragraph b).

(b) The Corporation has a share capital of three million two hundred and seventy-seven thousand six hundred and sixty-nine Euro and seventy cents (3,277,669.70.- EUR) represented by ten thousand eight hundred and ninety-six point fifty-nine (10,896.59) Manager Shares and fifty-four thousand six hundred and fifty-six point eighty-one (54,656.81) Ordinary Shares of a par value of fifty Euro (50.- EUR) per share."

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand eight hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und neun.

Den elften September um 08.20 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B107523,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Unda RÖSSLER, financial analyst, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt einer Urkunde des amtierenden Notars vom heutigen Tage beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 16, boulevard d'Avranches, gemäss eines Beschlusses vom 13. März 2006 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 16, boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxemburg Nummer B108922, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 30. Juni 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 688 vom 13. Juli 2005, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tage, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von zwei Millionen vier und zwanzig tausend zwei hundert sechs und sieben Euro fünf und zwanzig Cents (2.024.276,25.- EUR), eingeteilt in sechs tausend acht hundert zehn Komma drei und fünfzig (6.810,53) Manager-Aktien und drei und dreissig tausend sechs hundert fünf und sieben (33.675) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von fünfzig Millionen Euro (50.000.000.- EUR) und ist aufgeteilt in:

- neun hundert tausend (900.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie; und
- ein hundert tausend (100.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000.- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 50.- EUR zuzüglich Emissionsagio von 950.- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von insgesamt bis zu ein hundert (100.- EUR) wie vom Manager festgelegt ausgegeben (d.h. Nominalwert von 50.- EUR zuzüglich Emissionsagio von bis zu 50.- EUR).

Die Gesamtsumme der von einem Aktionär an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Einlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der Manager verfügt als Vertreter der Gesellschaft über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Aktionären, bei Kapitalabrufen und bei auf Kapitalabrufe folgenden Zahlungen zu regeln.

V.- Gemäss eines am 13. März 2006 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um eine Million zwei hundert drei und fünfzig tausend drei hundert drei und neunzig Euro fünf und vierzig Cents (1.253.393,45.- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen vier und zwanzig tausend zwei hundert sechs und sieben Euro fünf und zwanzig Cents (2.024.276,25.- EUR) auf drei Millionen zwei hundert sieben und sieben Euro sieben und sechzig Euro sieben Cents (3.277.669,70.- EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- zwanzig tausend neun hundert ein und achtzig Komma ein und achtzig (20.981,81) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50.- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von neunzehn Millionen neun hundert zwei und dreissig tausend sieben hundert sieben und sechzig Cents (19.932.717,67.- EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;
- vier tausend sechs und achtzig Komma null sechs (4.086,06) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (50.- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von einer Million zwei hundert drei und fünfzig tausend drei hundert drei und neunzig Euro fünf und vierzig Cents (1.253.393,45.- EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von neunzehn Millionen neun hundert zwei und dreissig tausend sieben hundert sieben Euro sieben und sechzig Cents (19.932.717,67.- EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von drei Millionen zwei hundert sieben und sieben Euro sechs hundert neun und sechzig Euro sieben Cents (3.277.669,70.- EUR), eingeteilt in zehn tausend acht hundert sechs und neunzig Komma neun und fünfzig (10.896,59) Manager-Aktien und vier und fünfzig tausend sechs hundert sechs und fünfzig Komma ein und achtzig (54.656,81) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (50.- EUR) pro Aktie."

97621

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünf tausend acht hundert und fünfzig Euro abgeschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparentin gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; Auf Ersuchen derselben Komparentin und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: RÖSSLER; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2009. Relation GRE/2009/3316. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial;

Junglinster, den 29. September 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009125643/178.

(090151668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Norello Ltd Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 142.525.

—
FERMETURE DE LA SUCCURSALE

Minutes du journal de la 8^{ème} réunion des administrateurs de NORELLO LTD, 72 New Bond Street, Mayfair London W1S 1RR, United Kingdom, enregistrée en Angleterre et P. de Galles no 6464062 au capital de 1.000,-£

Sont présents:

KABA Sékou (Président Directeur, associé unique)

KONTE Mamadou (Directeur)

Michael Clifford (secrétaire)

Décision

Il a été décidé de procéder à la fermeture de la succursale Norello Ltd Luxembourg Branch sis au 144 rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg à partir du 25 septembre 2009.

Cette décision de fermeture résulte d'une simple décision de la maison mère.

Tous les points étant traités, tout autre sujet mineur ou avenir est ajourné.

Le 20 septembre 2009.

M. KABA

Président Directeur Norello ltd

Référence de publication: 2009127111/22.

(090152939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Arte Fideis, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7249 Bereldange, 12, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg F 8.100.

—
STATUTS

Entre les soussignés, dénommés ci-après membres fondateurs, et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif:

- Dr Eric Jean Chambaud, né le 10.09.1957 à Nîmes, éditeur, demeurant à L-7249 Bereldange, 12 rue des roses;
- Dr Véronique Génin, née le 14.05.1966 à Soisy sous Montmorency, art-consultante, demeurant à L-7249 Bereldange, 12 rue des roses;

- Institut de synergie scientifique [ISS], association à but non lucratif déclarée à la préfecture de Paris le 14.10.1988, ayant son siège social à F-75008 Paris, 24 rue de Constantinople, représentée aux fins des présentes par Dr Eric Jean Chambaud, aux termes d'un pouvoir sous seing privé en date du 15.09.2009 qui est annexé aux présentes.

Art. 1^{er}. Dénomination / Siège / Durée. L'association est dénommée ARTE FIDEIS.

Son siège social est établi à L-7249 Bereldange, 12 rue des roses. Il peut être transféré par décision du conseil d'administration. L'association a la faculté d'utiliser une adresse postale pour les besoins de son objet.

La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet d'aider au soutien des artistes et des créateurs, à la création et la diffusion d'oeuvres d'art, de favoriser et diffuser la recherche et les études sur l'art et le marché de l'art, et plus généralement de contribuer à une meilleure connaissance et appréciation de l'art moderne et contemporain.

L'association peut effectuer toutes opérations ou organiser toutes activités qui entrent dans son objet social ou qui s'y rapportent directement ou indirectement.

L'association se réserve le droit d'administrer et de gérer, y compris d'acquérir, de louer et de vendre tous biens meubles et immeubles nécessaires à ces fins.

Art. 3. Membres de l'association. L'association regroupe les personnes physiques ou morales admises à adhérer aux présents statuts sous l'une des qualités suivantes: membres fondateurs, membres effectifs, membres associés et membres d'honneur. Seuls les membres fondateurs et les membres effectifs disposent du droit de vote.

1. Les membres fondateurs sont membres effectifs de l'association.

2. La qualité de membre effectif est accordée à toute personne physique ou morale qui adhère aux présents statuts et peut fournir un avantage à l'association en s'engageant activement par son appui moral et matériel. Le membre effectif est admis, sur proposition du Président, par décision du conseil d'administration, à la suite d'une demande écrite. Le conseil d'administration décide souverainement.

3. La qualité de membre associé est réservée à toute personne physique ou morale, tout organisme privé ou public qui soutient, collabore ou s'associe matériellement aux activités de l'association, en faveur de l'art et de la création artistique.

4. La qualité de membre d'honneur est conférée à toute personne qui se distingue particulièrement dans le soutien de l'association, sur proposition du Président, après agrément du conseil d'administration.

Art. 4. Démission / Exclusion. Tout membre peut se retirer de l'association en adressant sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire, après le délai de deux mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui n'a pas payé la cotisation lui incombant.

Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent atteinte aux intérêts, à l'objet de l'association ou en cas d'infraction aux présents statuts. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 5. Ressources / Cotisations. Les ressources de l'association comprennent notamment le montant des cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur, les produits d'activités lucratives non récurrentes et toutes autres ressources légales ou réglementaires.

L'admission d'un don au profit de l'association ne donne aucun droit au donateur de participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

Le montant de la cotisation annuelle pour les membres effectifs est fixé par l'assemblée générale. Membres associés et membres d'honneur sont dispensés de cotisation annuelle.

Art. 6. Administration de l'association. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de deux membres au moins et dont le nombre ne pourra dépasser cinq membres, qui sont élus par l'assemblée générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne peut représenter qu'un seul autre membre.

La durée des mandats des membres du conseil d'administration est de cinq années.

Les administrateurs désignent entre eux, à la majorité, ceux qui exercent les fonctions de président et de trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il est convoqué par son président, par simple lettre ou par tout autre moyen approprié, et ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres au moins sont présents. Toute décision est prise à la majorité simple des membres élus. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Le président du conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers.

Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 7. Exercice social / Comptes de l'association. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle.

Art. 8. Assemblée générale. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale est convoquée régulièrement par le conseil d'administration une fois par an et irrégulièrement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

L'assemblée générale doit valablement délibérer sur les objets suivants:

- modifications des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 9. Dissolution / Liquidation. La dissolution et la liquidation de l'association s'opère conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril-1928, telle que modifiée.

Art. 10. Dispositions finales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle que modifiée.

Ainsi fait à Bereldange, le sept octobre deux mille neuf.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2009128271/92.

(090154515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Bio Medica Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 51.689.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2009

L'assemblée générale décide de révoquer à compter de ce jour Monsieur Louis DERVISO et Madame Michèle DERVISO-COLIN de leur mandat d'administrateur.

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Madame Elisabeth LAUGIER-LAGLENNE pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social au 54, boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Elisabeth LAUGIER-LAGLENNE / Romain KETTEL / André PIPPIG

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009127114/17.

(090152461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Endurance HC Epsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 136.027.

In the year two thousand and nine on the thirty-first of August.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ORCO GERMANY S.A., a société anonyme, having its registered office in L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen, registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 102254, here represented by M. Louis-Maël COGIS, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal dated August 31, 2009.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed ORCO GERMANY S.A., is the sole shareholder of "ENDURANCE HC EPSILON S.à r.l.", having its registered office in L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number 136027, incorporated on the 28th of January 2008, by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 558 of March 5, 2008 (the "Company").

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following agenda:

1. Decision to amend article 3 (Corporate Objectives) of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

"The object of the Company is the investment in real estate, thus as the purchase, the sale, the construction, the exploitation, the administration and the letting of real estate as well as the property development, for its own account or through the intermediary of its affiliated companies.

The Company has also for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has participation or in which it has a direct or indirect interest, or which form part of the group of companies as the Company, or to any third party the Company deems essential or necessary for its business, the group to which the Company belongs or the realization of its corporate object. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes."

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend article 3 (Corporate Objectives) of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Corporate objectives.** The object of the Company is the investment in real estate, thus as the purchase, the sale, the construction, the exploitation, the administration and the letting of real estate as well as the property development, for its own account or through the intermediary of its affiliated companies. The Company has also for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has participation or in which it has a direct or indirect interest, or which form part of the group of companies as the Company, or to any third party the Company deems essential or necessary for its business, the group to which the Company belongs or the realization of its corporate object. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

There being no further business before the meeting, the meeting was adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

ORCO GERMANY S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen, , immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro B 102254, ici représentée par Maître Louis-Maël COGIS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

La société préqualifiée ORCO GERMANY S.A. est l'unique actionnaire actuel de "ENDURANCE HC EPSILON S.à r.l.", ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 136027 et constituée en date du 23 janvier 2008, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 558 du 5 mars 2008 (la "Société").

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentaire de documenter l'ordre du jour suivant:

1. Décision de modifier l'article 3 (Objet) des statuts de la Société qui devra dès lors avoir la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'investissement en matière immobilière, tels que l'achat, la vente, la construction, la mise en valeur, la gérance et la location d'immeubles ainsi que la promotion immobilière, par elle-même ou par l'intermédiaire de ses filiales.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou à tout tiers que la Société juge essentiel ou nécessaire pour ses affaires, le groupe auquel la Société appartient ou l'accomplissement de son objet, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

2. Divers

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 3 (Objet) des statuts de la société qui devra dès lors avoir la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet.** La société a pour objet l'investissement en matière immobilière, tels que l'achat, la vente, la construction, la mise en valeur, la gérance et la location d'immeubles ainsi que la promotion immobilière, par elle-même ou par l'intermédiaire de ses filiales. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou à tout tiers que la Société juge essentiel ou nécessaire pour ses affaires, le groupe auquel la Société appartient ou la réalisation de son objet social, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Cogis, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35998. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009126284/120.

(090152355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Casaqira Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.774.

—
Extrait de la résolution prise par le gérant de la Société, datée du 02 octobre 2009

Le gérant de la Société a, en date du 1^{er} octobre 2009, décidé de transférer le siège de la Société du 40, rue du Curé, L-1368 Luxembourg au 31, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 02 octobre 2009

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Timothy VAN DIJK

Manager

Référence de publication: 2009127110/14.

(090153096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Gecalux, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.094.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme COMPAGNIE GENERALE DE REASSURANCE (LUX), en français, GENERAL REINSURANCE COMPANY (LUX), en anglais, ALLGEMEINE RÜCKVERSICHERUNGSGESELLSCHAFT (LUX) en allemand, en abrégé COGERE, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. (RCS-L N°. B 27.758.), (ci-après COGERE)

ici représentée par Monsieur Rémi BERG, docteur en droit, résidant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 8 septembre 2009.

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Qu'elle est la seule et unique associée, représentant l'intégralité du capital social, de la société anonyme "GECALUX", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch,

constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Mersch, en date du 5 octobre 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 317 du 24 novembre 1984,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 215 du 31 janvier 2006

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 22.094.

que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions deux cent quatre vingt un mille quatre cent quarante Euros (2.281.440.-EUR) représenté par cinquante sept mille trente-six (57.036) actions d'une valeur nominale de quarante Euros (40.- EUR) chacune.

Que COGERE, prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire représentant l'intégralité du capital social de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société.

Qu'elle déclare encore que tout le passif a été payé et que des provisions pour pertes ont été faites et que la liquidation de la Société a été achevée.

Elle déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société GECALUX et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Qu'il a été procédé à l'annulation de l'intégralité des actions aux porteurs émises en présence du notaire instrumentant.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Toutefois, aucune confusion de patrimoines entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 modifiée le 7 septembre 1987) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Paul Decker, Rémi Berg

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37568. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126282/58.

(090151903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Merrill Lynch Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.670.

EXTRAIT

A/ Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg que les personnes suivantes ont démissionné de leur mandat de gérant avec effet rétroactif au 30 juillet 2009:

- Monsieur Guy Harles, ayant son adresse au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, gérant A;
- Monsieur Mark Fenchelle, ayant son adresse professionnelle au 2 King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni), gérant A;
- Madame Amy Kelly, ayant son adresse professionnelle au 2 King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni), gérant B1;
- Monsieur John Katz, ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Centre, NY-10080 New York (USA), gérant B1;
- Monsieur Stefan Aumann, ayant son adresse professionnelle au 52, Neue Mainzer Straße, D-60311 Frankfurt am Main (Allemagne), gérant B1;
- Monsieur Nicolas Gerard, ayant son adresse au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, gérant B2.

B/ Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que le prénom du gérant Monsieur Fabry est Gérard.

De telle sorte que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- * Monsieur Steen Foldberg, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
- * Monsieur Gérard Fabry, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
- * Monsieur Matthew Fitch, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
- * Monsieur Monuhar Ullah, ayant son adresse professionnelle au 2 King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009127352/35.

(090153321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**Euretpark S.A., Société Anonyme,
(anc. De Vlier International Investment S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 82.682.

L'an deux mil neuf, le quatre juin,

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "DE VLIER INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.," avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 82.682,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 149 du 28 janvier 2002,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 27 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Bernadette REUTER-WAGNER, expert-comptable agréé, demeurant professionnellement à Bertrange,

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Changement de dénomination:

La société prend la dénomination de EURETPARK S.A.

L'article 1^{er} des statuts sera désormais libellé comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EURETPARK S.A."

Catégories d'administrateurs - pouvoir de signature:

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs A et B et de modifier en conséquence l'article 12 des statuts comme suit:

" **Art. 12.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement un administrateur de catégorie A ou par la signature individuelle d'un administrateur délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 13 des statuts."

Administrateurs - Démissions:

L'assemblée accepte la démission des administrateurs ZWIN S.A., ALL BUILDING PROMOTIONS s.à r.l. et DIRK OYAERT s.à r.l. et leur accorde décharge de leur mandat.

Administrateurs - Nominations:

L'assemblée nomme 3 nouveaux administrateurs comme suit:

- Administrateurs de catégorie A:

* Monsieur Emmanuel DESUTTER, administrateur de sociétés, né à Heist, Belgique, le 28 novembre 1938, demeurant à B-8300 Knokke-Heist, 94, Natiënlaan,

* Monsieur Hubert DE VOS, directeur financier, né le 12 octobre 1960 à Willebroek, Belgique, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent;

- Administrateur de catégorie B:

* Monsieur Francis FERRANT, administrateur de sociétés, né à Brugge, Belgique, le 08 juillet 1972, demeurant à L-3347 Leudelange, 25, rue de Cessange.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'année 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame le Président lève la séance à 14h30.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. REUTER-WAGNER, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 4 juin 2009. Relation: CAP/2009/1796. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 10 juin 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009126290/63.

(090152409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Number 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Kehlen, 1, Quatre-Vents.

R.C.S. Luxembourg B 146.853.

L'an deux mil neuf.

Le quatorze septembre.

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NUMBER 1 S.A." (Matricule No. 20092211321), avec siège social à L-8295 Kehlen, 1, Quatre-Vents;

inscrite au registre aux firmes sous la section B numéro 0146853;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 2 juin 2009, publié au Mémorial C de 2009, page 66.590;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland GIERENZ, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Phil SIEBENBOUR, clerc de notaire, demeurant à Elvange.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Roland PIRSCH, retraité, demeurant à Quatre-Vents.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital social de SOIXANTE DIX MILLE EURO (EURO 70.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE Euro (€ 31.000,-) à CENT ET UN MILLE EURO (EURO 101.000,-) par la création de SEPT CENTS ACTIONS (700) sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des Statuts.

4.- Renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

5.- Souscription et libération par Monsieur Roland Gérard Marie PIRSCH, retraité, né à Esch/Alzette, le 16 février 1955 (Matricule No. 19550216194), demeurant à L-8295 Kehlen, 1, Quatre - Vents des SEPT CENTS ACTIONS (700) nouvelles.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de SOIXANTE DIX MILLE EURO (EURO 70.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE Euro (€ 31.000,-) à celui de CENT ET UN MILLE EURO (EURO 101.000,-) par l'émission de SEPT CENTS (700) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

97630

Troisième résolution

L'assemblée générale, ayant pris acte du fait que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription SEPT CENTS (700) actions nouvelles à Monsieur Roland Gérard Marie PIRSCH, retraité, né à Esch/Alzette, le 16 février 1955 (Matricule No. 19550216194), demeurant à L-8295 Kehlen, 1, Quatre-Vents.

Souscription - Libération

Ensuite Monsieur Roland Gérard Marie PIRSCH, retraité, né à Esch/Alzette, le 16 février 1955 (Matricule No. 19550216194), demeurant à L-8295 Kehlen, 1, Quatre-Vents a déclaré souscrire les SEPT CENTS (700) actions nouvelles sans désignation de la valeur nominale, entièrement libérées par le paiement en espèces de la somme de SOIXANTE DIX MILLE EURO (EURO 70.000,-).

La preuve a été apportée au notaire soussigné que la somme de SOIXANTE DIX MILLE EURO (EURO 70.000,-) se trouve à la libre disposition de la société.

Quatrième et Dernière résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5.- des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à CENT ET UN MILLE EURO (EURO 101.000,-) divisé en HUIT CENTS (800) actions sans désignation de valeur nominale".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à MILLE DEUX CENTS EURO (EURO 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Pirsch, Gierenz, Siebenbour, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 17 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10893. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 22 septembre 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009126295/77.

(090151910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Biotech Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 56.902.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2009

L'assemblée générale décide de révoquer à compter de ce jour Monsieur Louis DERVISO et Madame Michèle DERVISO de leur mandat d'administrateur.

L'assemblée générale confirme le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Madame Elisabeth LAUGIER-LAGLENNE pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social au 54, boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Elisabeth LAUGIER-LAGLENNE / Romain KETTEL / André PIPPIG

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009127115/17.

(090152458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Cixi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 130.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIXI INVESTMENTS S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009127100/12.

(090153137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Biopharmex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 59.280.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2009

L'assemblée générale décide de révoquer à compter de ce jour Monsieur Louis DERVISO et Madame Michèle DERVISO de leur mandat d'administrateur de classe B.

L'assemblée générale confirme le mandat d'administrateur de classe A de Madame Elisabeth LAUGIER-LAGLENNE pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social au 54, boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Elisabeth LAUGIER-LAGLENNE / Romain KETTEL / André PIPPIG

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009127116/17.

(090152452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Olympus s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 133.700.

Cession de parts sociales

Monsieur Nikolay PROSKURIN, apt. 20, Kurmangazy, KAZ-050008 Almaty (Kazakhstan), cède à la date du 05 novembre 2007;

- À la Kazakh Cycling Federation, 29b Druzhba Street, KAZ-010000 Astana (Kazakhstan), inscrite au Trade Office Astana sous le numéro 854 1900 KS, 124 (cent vingt quatre) parts sociales qu'il détient dans la société Olympus S.à.R.L, inscrite au registre de commerce section B sous le numéro 133700, avec le siège social à L-4740 Pétange, 5 rue Prince Jean.

Suite aux cessions, les parts sociales seront dorénavant réparties comme suit:

- Monsieur Nikolay PROSKURIN, apt. 20, Kurmangazy, KAZ-050008 Almaty (Kazakhstan): 1 parts sociales

- Kazakh Cycling Federation, 29b Druzhba Street, KAZ-010000 Astana (Kazakhstan): 124 parts sociales

Court, 2nd floor, flat/office 201, 3101 LIMASSOL, Cyrpus,

TOTAL 125 parts sociales

Le 05/11/2007

Pour extrait conforme

Olympus S.à.R.L

Signature

Référence de publication: 2009127009/23.

(090153162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

M & C Digital Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 73.401.

Im Jahre zweitausendneun, den elften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft M & C DIGITAL SERVICES S.A. mit Sitz in L-3333 Heilange, 29, rue de Bettembourg

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit dem Amtswohnsitz zu Bettembourg am 9. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 171 vom 25. Februar 2000

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 73.401

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.15 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Paul WEILER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Max MAYER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herrn Robert WEIRIG, Buchhalter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft M & C DIGITAL SERVICES S.A. sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 1240 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht
- 2.- Infolge der Sitzverlegung wird Artikel 2 Absatz 1 der Satzung.
- 3.- Sonstiges.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge der Sitzverlegung wird Artikel 2 Absatz 1 der Statuten abgeändert wie folgt:

" **Art. 2. Erster Satz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven."

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 14.25 Uhr.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 800,- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. WEILER, M. MAYER, R. WEIRIG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37555. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. September 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009126669/52.

(090152660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.